

Pollution intérieure dans les locaux professionnels....



Même si la pollution extérieure est un enjeu majeur de la majorité sortante aux élections municipales dont le deuxième tour aura lieu le 28 juin prochain, la pollution intérieure ne devrait pas être oubliée!

La pollution intérieure, pollue l'air que nous respirons dans nos locaux professionnels. Vos élus UNSA interviennent régulièrement en CHSCT Central ou dans les CHSCT de Direction afin de s'assurer de la qualité de l'air. Curieusement, les inquiétudes portent majoritairement sur les locaux que l'on pourrait qualifier de nouveau, type Bédier ou avenue de France, alors que l'on pourrait plutôt s'attendre au contraire.

Pourquoi ces inquiétudes ? Tout simplement parce que les systèmes de climatisation, de ventilation et d'aération s'avèrent souvent mal réglés ou difficilement réglables comme le font remonter les nombreuses réclamations des usagers qui, corrélativement, engendrent des demandes d'explication dans les CHSCT et des présentations de rapports techniques ou parfois les experts finissent par avouer leur impuissance face aux dysfonctionnements (mais jamais aucune mise en responsabilité des concepteurs et des installateurs des bâtiments visés...).

Autre question récurrente, le rythme des changements de filtres. D'une manière générale, nous sommes dans l'attente (il faut être patient à la Ville de Paris...) d'un état des lieux des actions mises en œuvre par les services de la DCPA et les prestataires que pilote la direction concernant l'entretien des systèmes de ventilation et de rafraîchissement. Le sujet risque de connaître une actualité brûlante, si l'on peut dire, en raison des prédictions des météorologues qui envisagent que l'île de France pourrait connaître deux vagues de forte chaleur, voire de canicule d'ici la fin du mois de septembre.

Cependant, la défiance des personnels porte principalement sur la qualité du travail fait par les prestataires et très peu sur le travail fait en régie par la DCPA!

L'arrêt complet des systèmes de climatisation et de ventilation pendant plusieurs semaines sur plusieurs sites suscite des inquiétudes et pourrait être source, dans le doute, de droit de d'alerte voire de droit de retrait.